

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) 2023 - FORÊT (7.1)

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **20 janvier 2023**
Date d'affichage de la convocation : **20 janvier 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, VUILLIOT, GIET, LUZZI, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, MOLINAS, PELLETIER, MAZET, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. VAN VAEREMBERG,
Mme ASSENARE donne pouvoir à Mme HUSSON,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. CADOUX donne pouvoir à M. SIGAUD,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

VU l'article D2312-3 du CGCT,

VU la note de synthèse et le rapport d'orientation budgétaire 2023 annexé à la présente,

VU le rapport de la commission Finances et intercommunalité du 19 janvier 2023,


VU la proposition de Monsieur le maire de se prononcer sur les orientations budgétaires de ce rapport,

CONSIDÉRANT l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget,

Et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023 dans son volet Forêt.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 02/02/2023
Reçu en préfecture le 02/02/2023
Publié le 
ID : 001-210101739-20230131-2023_012_DEL-DE

La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Dominique Court

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 31 janvier 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

Patrice Dunand



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 02 février 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 02 février 2023.